

Montréal, le 16 septembre 2005

Aux commissaires de l'Office de Consultation Publique de MTL

Madames et Messieurs, bonjour à tous et toutes;

J'ai bien relu la documentation au sujet des 3 projets soumis pour consultation sur MTL Montréal et malheureusement les recommandations seront présentées aux élus(es) de la Ville de Montréal.

Je m'excuse de ne pas posséder d'ordinateur ni de secrétaire pour transmettre le tout d'une façon dactylographiée. Mais, je crois que cela n'altère en rien les idées pouvant être énoncées à lecture des 17 pages que je vous soumets.

Je remercie d'avance tous (tes) les commissaires qui me liront. J'espère que mes interrogations ne vous offenseront pas et que mes suggestions seront prises en compte.

Puis-je me permettre une ultime suggestion à l'avenir, dans tous les documents présentés, pourriez-vous numérotter les pages, s'il vous plaît. (plus facile pour références ultérieures).  
(voir page suivante)

Mon Nom = Juséenne Archerbault  
de l'Arrondissement Ahuntsic-Cocherieville

Mon Adresse  
Personnelle =

Mon Numéro de  
téléphone personnel = #

NB:

~~Il est interdit de divulguer ces renseignements à des tiers.  
L'Agence de la Sécurité de la Vie Privée (ASVP) est responsable de la protection de vos renseignements personnels.  
Ces renseignements sont destinés à être utilisés à des fins de marketing direct.~~

Office de Consultation Publique de Montréal, au sujet  
des 3 projets suivants:

- A) École primaire et parc de quartier
- B) Pavillon Universitaire de Vob M.
- C) Lecteur Atlantia

A) École Primaire de Quartier + parc de quartier:

Voici mes suggestions et pistes de réflexion face à cette école et ce parc:

Réponse Selon moi, la sécurité des écoliers (es), du personnel scolaire et para-scolaire doit prévaloir en tout temps, près ou aux abords de l'école

• dans le document intitulé: "Questions pour rédiger votre opinion / document Office de Consultation publique de Vob", il est écrit:

- "Autoriser le stationnement du centre inter-générationnel Duhonnet ailleurs dans la zone" -

Question: "A combien de mètres hors de la zone de l'école, pour éviter les accidents potentiels entre enfants (surtout maternelle 4ans et primaire) et tout le personnel de l'école doit se situer ce stationnement?"

• Voici quelques questions pour guider votre réflexion

(A) "Que pensez-vous d'une nouvelle école primaire au coeur de MIL Montréal?"

réponse - Excellente idée, surtout si tel que mentionné dans le document intitulé: "OCPM - Modification - du R-06-069, Secteur MIL Montréal, Nouvelle école Primaire MIL Montréal, 2021-06-02" il est mentionné que: "la clientèle estimée, représentée en potentiel de près de 400 élèves qui ne sont pas inclus dans les présentes prévisions."

Par ailleurs, je ne pose la question:

i) Comment les 400 nouveaux élèves seront répartis aux 2 écoles secondaires existantes (ie) École Secondaire Paul-Germain-Lajoie et École du SAS.

ii) Aurait-il ~~la~~ nécessité déjà (à cette étape) du projet de penser à construire (s'il y a lieu une 3<sup>e</sup> école secondaire) pour les futurs enfants grandissants et qui iront du primaire au secondaire.



- Comment entrevoyez-vous le partage de certains locaux de l'école avec la communauté?

Réponse: - Excellente idée, mais ce partage doit absolument se faire dans le respect et l'harmonie, tant du côté de l'école primaire que de celui de la communauté dans laquelle s'inscrit l'école.

- Que pensez-vous de l'utilisation d'une partie du parc de quartier comme d'école durant les heures de classe?

Réponse: - J'imagine que la partie du parc utilisée sera proche de la localisation de l'école et qu'il y aura des surveillants(es) pour les étudiants(es) pour ne pas qu'ils s'aventurent trop loin hors du parc.

- Si je me souviens bien de mon enfance à l'école primaire, nous jouions sur l'asphalte dans une cour entourée de clôture en métal. Je considère cela plus sain joué dans un parc pour les enfants.

D'autre part, je ne demande si la Ville de Montréal (ou l'organisme à qui appartient le Parc) nous pourrait pas en envisager

- une partie, avec par exemple fontaine d'eau, etc... Un peu comme l'a fait le Parc Ahuntic où il y a différents jeux et activités ludiques (toujours en permanence) qui cohabitent dans le parc. Peut-être aussi y inclure un lac avec des canards et poissons (sensibiliser les enfants aux animaux) et aussi un jardin communautaire (pour faire pousser légumes et fruits) même petit; pour expliquer aux enfants d'où viennent fruits et légumes et comment se comporter avec des animaux. C'est à cet âge que les bonnes habitudes citoyennes se prennent et cela, je crois, fait partir d'une mission de l'enseignement... qui ne doit pas se faire seulement dans les livres.

• Comment entrevoyez-vous le partage de la Route avec les élèves handicapés?

réponse. Excellente idée, mais je me demande si Tous (es) vont venir à pied à l'école. Il ne faut pas faire de discrimination si des parents amènent leurs enfants en auto, en bus scolaires ou en vélo. Le but essentiel est la sécurité de tous en tout temps dans ou près de l'école. /P4

• Avez-vous d'autres suggestions pour rehausser la qualité de l'école?

Réponse: - Oui

i) - Peut-on construire proche de l'école / ou sur le terrain de l'école des abreuvoirs pour le personnel de l'école / citoyens / etc...  
Compte tenu du réchauffement climatique déjà bien entamé et la possibilité pour tous et chacun remplir sa joue et l'utilisation des bouteilles d' $H_2O$  de plastique et ainsi de la pollution par le plastique au niveau local... et donnez ainsi l'exemple.

ii) - A l'exemple de la Rue Des Castellaneau (entre St-Denis et St-Dominique) des bancs publiques avec des fleues (où sont les fleues dans le projet) et peut être aussi des parasols amovibles (pour contrer le soleil ardent l'été)

iii) - Dans la représentation de l'école primaire MIL, Montréal / Nouvelle école; je vois beaucoup d'espace en béton... mais peu de gazon. N'y aurait-il pas lieu d'inverser la tendance et de trouver de la place pour des zones gazonnées / et / ou jardins de fleues, en effet l'utilisation de tout l'espace VERT pour minimiser les îlots de chaleur (potentiels et à venir avec réchauffement climatique) ?





## ③ Pavillon Universitaire de UdeM / Centre de Innovation de Université de Montréal

Voici mes suggestions et pistes de réflexion face à une nouvelle construction d'un pavillon universitaire dans la partie est du campus UdeM?

→ J'ai relu très attentivement le document "Centre de l'innovation de l'Université de Montréal" / direction des immeubles. UdeM; présentation à l'office de consultation publique de Montréal et j'ai quelques questions à éclaircir sur ce projet:

- dans la section du document intitulée: "Zone visée par le projet (suite) démarches entreprises vous écrivez:  
• "auprès des propriétaires adjacents afin d'acquiescer des terrains qui compléteront le site d'un nouveau pavillon dans la partie est du campus"

Question: Est-ce que ce sont des terrains vagues (ie) sans aucun bâtiments, maisons ou logements habités?

Car si c'est le cas, où vont se loger les personnes qui habitent dans ces logements et les maisons dans le futur (puisque l'espace sera occupé par le nouveau pavillon de UdeM.)? 1

deux Taux d'implantation: Vous écrivez:

• "Dans la zone PB-35, la limite de hauteur est de 6 étages et Université n'entend pas la contester".

→ Je comprends que Uob n'entend bâtir un édifice de 6 étages ou de moins d'étages; mais pas plus de 6 étages.

• "Il conviendrait d'augmenter de 50% à 65% le taux d'implantation permis dans la zone PB-35. Ce faisant, le taux serait similaire à celui permis ailleurs dans le secteur".

→ Question: "Est-ce souhaitable d'augmenter de 50% à 65% le taux d'implantation dans ce secteur?" (permis n'est pas toujours souhaitable)

"De plus, c'est toujours selon votre document vous dites:

"Un taux d'implantation maximal de 65% offrir davantage de souplesse dans la répartition des superficies dans le bâtiment à venir - - - etc..."

ailleurs → Dans les pages précédentes, vous écrivez: dans la section Description du projet / à titre indicatif seulement:  
• "Une superficie au sol  $\approx$  environ 7,450 mètres<sup>2</sup> (pour le bâtiment) le



- Question :- Une superficie au sol de 7,450 m<sup>2</sup> n'est-elle pas suffisante pour implanter le Centre Innovation de U de M, sans augmenter de 50% à 65% le taux d'implantation permis dans la Zone PB :-

- N'y a-t-il pas lieu de réarranger ces 7,450 m<sup>2</sup> (ie) LU de M peut-elle aller chercher le 15% de différence en modifiant d'autres paramètres du bâtiment (ex-<sup>structure</sup> structure).  
Je ne suis ni architecte, ni ingénieure civile, ni arpenteur-géomètre <sup>ni urbaniste</sup> mais j'ai peine à comprendre le pourquoi de la modification du règlement!

- En dernier lieu; vous citez dans "Modification réglementaire" l'énoncé suivant:

"La modification réglementaire de radeau serait sans effet sur les éléments suivants:

• "l'implantation du bâtiment".

Question: Est-ce que l'implantation du bâtiment et le taux d'implanta-

trois du bâtiment font appel aux mêmes concepts et/ou à la même définition?

Question: Si oui, je ne comprends pas:

Dans le paragraphe précédent<sup>ou</sup> vous écrivez:  
d'une part:

"Il conviendrait ↑ de 50% à 65% le taux d'implantation permis - - zone PB-35"

et d'autre part:

"la modification réglementaire demandée serait sans effet sur l'implantation du bâtiment".

Question: Pourquoi demander une modification réglementaire (si celle-ci) serait sans effet sur les éléments suivants:

• "l'implantation du bâtiment"

→ Pourriez-vous éclairer ma lanterne, s'il-vous-plait (s'il n'y a pas) il ne semble y voir une contradiction entre un paragraphe précédent et le paragraphe suivant?



- Comment entre voyez-vous l'arrivée d'un pavillon universitaire à cet endroit?

- En espérant que les citoyens(ne)s vivant dans ce quartier, on leur not à dire sur ce projet, je suis d'accord pour l'arrivée d'un pavillon universitaire

Questions: - On veut loger les étudiants(es) fréquentant ce nouveau pavillon universitaire?

- Est-ce que la <sup>(les)</sup> bibliothèque(s) de l'Université sera (seront) disponible pour les résidents(es) du Quartier et/ou d'autres installations pouvant bénéficier à l'usage des résidents(es) du quartier.

- Que pensez-vous de la proposition d'intégrer des commerces au rez-de-chaussée?

Réponse: Quel genre de commerces au rez-de-chaussée? Compte tenu de la proximité de l'école primaire, une attention toute particulière devrait être faite pour éviter TOTALEMENT les chaînes de MALBOUFFE (pour les petits enfants)

10/10/10

10/10/10

P12

## ① Orientations et stratégies réplémentaire pour la mise en valeur du secteur Atlantique.

Voici mes interrogations et pistes de réflexion face à ce projet:

→ Dans le document intitulé: "Orientations et stratégies réplémentaire pour la mise en valeur du secteur Atlantique", il est écrit: dans la sous-section intitulée "Un secteur riche résidentiel et de bureau ... "Si la fonction de bureau est bien implantée dans des bâtiments rénovés à cette fin, la culture (atelier d'artiste, galerie d'art etc...) constitue aujourd'hui un créneau plus marginal et fragile ... etc ..."

### Questions:

- Ou vont aller les artistes, galeries d'art et autres édifices culturels s'il y a lieu, après la mise en valeur du secteur Atlantique ...
- Vont-ils disparaître comme "par enchantement"?
- Ne faudrait-il pas, au contraire, protéger et encourager ce secteur culturel pourant bénéficier à tous (tes); des élèves de ...



l'école primaire à ceux du pavillon universitaire -  
Par ailleurs, la culture est essentiel à l'hu-  
main, pensez seulement que devant cette pandé-  
mie de COVID-19, le secteur culturel est en de  
ceux ayant été le plus affecté par cette pandé-  
mie.

- Plus loin dans ce même paragraphe, vous dites:  
" Le 400, avenue Atlantique, maintenant occupé  
par des bureaux. (Q= au fait, pourquoi seule-  
ment occupé par des bureaux et non pas  
une résidence d'occupation?), est un exemple  
d'une évolution respectueuse du patrimoine  
qu'il est souhaitable de répéter.  
Je suis d'accord avec cet énoncé.

Par contre, l'énoncé suivant me laisse  
perplexe. Je vous cite:

-> " Il faut toutefois reconnaître que ce type  
d'intervention contribue à la hausse  
des valeurs foncières et par le fait même des  
loyers."

Q= "Est-il possible de rénover et/ou d'eu-  
treprendre une évolution respectueuse  
du patrimoine sans obligatoire -



ment et toujours aboutir à une hausse impliquant directement les loyers? (dans le présent et le futur).

Si j'ai bien compris l'ensemble des 3 projets présentés, il y aurait principalement sur ce site des élèves et personnel scolaire et para-scolaire, <sup>des</sup> travailleurs "artistes" des "créateurs-artistes"; des étudiants (es) plus personnel scolaire et para-scolaire de U de R et des résidents du secteur déjà sur place. Toutes ces personnes ne sont pas des fous. pouvant consacrer une grosse part de leur budget au loyer.

La question et préoccupation est la suivante  
→ Quels sont les mécanismes que l'arrondissement Outremont de concert avec la Ville de Montréal, <sup>(ce centre)</sup> veut mettre en place concrètement et en amont de la réalisation pour éviter une "Gentrification" de ce secteur comme dans d'autres arrondissements de la Ville de Montréal? Je pense entre autre, à Parc-Extension, Pointe-Charles et /

Hochelaga-Maisonneuve où le phénomène de gentrification est déjà bien en place (en outre comme exemples de gentrification).

À titre indicatif, voici quelques questions pour guider votre réflexion:

1. Que pensez-vous de la vision de l'aménagement d'Outremont pour ce secteur?

Je vous cite dans la sous-section: "Une histoire et une évolution partagée avec des secteurs limitrophes", il est écrit:

"... fait objet d'une planification détaillée ayant abouti au (PDUES) adopté par la Ville de Montréal en 2013" Je continue de vous citer:

"Un des objectifs est de faire du territoire couvert par le PDUES est de faire un milieu dynamique, ouvert et éclectique" où se \*cotoient travailleurs, créateurs et résidents\*

La suggestion est qu'il faut pour réunir des travailleurs, créateurs et résidents ensemble, des logements de qualité sans prix trop prohibitifs, des commerces de proximité accessibles et abordables financièrement pour ces gens et ainsi de suite pour faciliter la qualité de vie des gens de cet arrondissement. PK



Dans le bas de cette même section du texte,  
vous dites: Je vous cite:

→ "Pour y arriver, trois principes doivent être  
suivis": dont, vous enoncez celui-ci:

"Assurer la comptabilité des usages  
existants et projetés".

Q: Pourriez-vous m'expliquer le terme  
"comptabilité" dans cette phrase -  
Malheureusement, je ne le comprends  
pas.?

Sagit-il, par exemple, de compter les  
usages existants et projetés, de les  
mettre en synergie, <sup>ou</sup> en harmonie ou  
en opposition?

→ Ceci d'éclairer ma lanterne

—▷ Fin ◁—

